

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ARRÊTÉ modifiant l'arrêté du 4 avril 2001 relatif au comité interarmées régional.

Du 28 novembre 2007

NOR D E F D 0 7 7 1 9 5 8 A

Texte modifié :

Arrêté du 4 avril 2001 (JO du 10, p. 5510 ; BOC, p. 2052. ; BOEM 105.1.2.2.3, 112.2.3, 113.4, 114.5, 650.2).

Référence de publication : JO n° 285 du 8 décembre 2007, texte n° 32 ; signalé BOC.

Le ministre de la défense,

Vu le décret n° 91-672 du 14 juillet 1991 modifié portant organisation générale de l'armée de l'air ;

Vu l'arrêté du 4 avril 2001 relatif au comité interarmées régional,

Arrête :

Art. 1er. À l'article 3 de l'arrêté du 4 avril 2001 susvisé, les mots : « commandant de région aérienne » sont remplacés par les mots : « commandant du soutien des forces aériennes ».

Art. 2. Le présent arrêté entre en vigueur le 1er janvier 2008.

Art. 3. Le chef d'état-major de l'armée de l'air est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait à Paris, le 28 novembre 2007.

Pour le ministre et par délégation :

Le directeur du cabinet civil et militaire,

A. VIAU.